

Évaluation des connaissances et des compétences en TIC : le cas chilien

adjectif.net/spip/spip.php



Pour citer cet article :

Carreno, Iara (2012). Évaluation des connaissances et des compétences en TIC : le cas chilien. *Adjectif.net* Mis en ligne vendredi 22 juin 2012 [En ligne] <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article154>

Résumé :

Ce résumé vise à éclairer les lecteurs non hispanophones à propos de l'article « [Pruebas estandarizadas y TIC : Desafíos y desencuentros del caso Chileno](#) » écrit par Marcelo Espinoza, actuel enseignant d'informatique éducative à l'université du Chili à propos des résultats de la première évaluation sur l'utilisation des TIC auprès des élèves de deuxième classe du secondaire (*Simce TIC*), mise en place au Chili en 2011.

Mots clés :

Amérique latine, Enseignement secondaire



Introduction

Le Chili depuis les années quatre-vingt-dix a entamé des politiques publiques visant l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi qu'un accès égal à toute la population.

Pour arriver à ses fins le gouvernement a mis en place, entre autres, un programme concernant l'utilisation de TIC dans les écoles appelé *Enlaces* [1].

L'utilisation de ces technologies, en tant qu'outil informatique, permettrait d'accompagner les enseignants et les élèves afin d'améliorer les processus d'apprentissages et de ce même fait, cela permettrait un accès aux nouvelles technologies à tous les élèves, toutes les classes sociales confondues.

SIMCE TIC

Le *SIMCE* est une épreuve nationale qui concerne les élèves de collège et de lycée et qui évalue l'acquisition des Objectifs Fondamentaux et des Contenus Minimums Obligatoires (OF-CMO) dans les différentes disciplines.

Pour la première fois, en novembre 2011, plus de dix mille élèves de classe de seconde, provenant de 505 établissements différents ont passé cette épreuve qui mesure quantitativement les compétences des étudiants concernant l'utilisation des technologies pour « chercher, évaluer, analyser, organiser et intégrer l'information ».

À travers un logiciel conçu principalement pour cette tâche, les performances des étudiants ont été évaluées, notamment concernant l'utilisation d'Internet (courrier électronique, navigation) et les logiciels de bureautique.

La méthodologie [2] adoptée par le ministère de l'éducation se base sur le *niveau d'accomplissement* (performance) des élèves. Leurs connaissances et compétences seront « traduites » en trois niveaux : usagers

avancés (de 336 points à 393 points), intermédiaires (de 246 à 335 points) et débutants (moins de 246 points).

Ce *niveau d'accomplissement* a des composantes qualitatives et quantitatives : la composante qualitative est une description des contenus que les étudiants doivent maîtriser (c'est un groupe d'experts en technologie éducative et sciences de l'éducation qui détermine les contenus en question).

La composante quantitative définit le nombre minimum des points que l'élève doit obtenir. Cette procédure est aussi réalisée par un groupe de spécialistes qui utilise la méthode « Bookmark ».

Quelques résultats...

L'auteur décrit ainsi les principaux résultats : 73 % des élèves appartenant au milieu socio-économique le plus bas obtiennent un niveau « débutant » contre 0,3 % « avancé » chez la population plus aisée.

Selon le type d'administration des écoles (publique ou privée) 0,9 % des élèves des écoles privées ont obtenu le niveau « débutant » et 18 % « avancé », tandis que dans les établissements publics 65 % des élèves se trouvent dans le niveau « débutant » contre 0,6 % « avancé » [3].

D'après ces résultats, l'auteur laisse entrevoir l'inachèvement des objectifs fixés par le gouvernement chilien, depuis 1992, lié à la « qualité et l'égalité d'accès » à l'éducation.

Les résultats exposés montrent que le poids des inégalités socio-économiques continue de peser sur le développement de compétences informatiques. Les inégalités entre les classes populaires et aisées ont des répercussions sur la façon d'utiliser les outils informatiques dans l'apprentissage. Il n'y aurait donc pas d'« apprentissages significatifs » qui stimulent le développement formatif en diminuant la fracture numérique.

Cela, l'auteur l'explique notamment grâce aux particularités qui caractérisent le système éducatif chilien, qu'il définit comme « créateur d'inégalités ». Ce système a été très contesté par la population, notamment dans les mouvements sociaux organisés dans les années 2006 [4] et 2011 [5]. Pourtant, il continue à être en vigueur et à perpétuer les différences sociales. L'auteur de l'article nous parle d'une étude comparative réalisée par l'UNESCO [6] entre les différentes politiques éducatives de l'Argentine, l'Uruguay, la Finlande et le Chili dans lequel il a été mis en évidence que « le système qui caractérise l'éducation chilienne, orienté par des processus de privatisation, provoque une segmentation, une exclusion, une discrimination et un développement de mécanismes de sélection ».

Le système éducatif chilien est décentralisé, les écoles sont ainsi gérées par trois types d'administrations : privée subventionnée [7], privée et publique. La « liberté d'enseignement » fait également partie de la Loi Générale d'Éducation (LGE). C'est celle-ci qui régit tous les établissements éducatifs et qui permet « d'ouvrir, d'organiser et de maintenir des établissements éducatifs ». De ce fait, les établissements peuvent diminuer ou augmenter les heures de formation et les ressources pour certaines matières ou déterminer le temps de planification dont l'enseignant disposera.

L'auteur met ainsi en évidence une ambiguïté entre la constitution actuelle concernant l'éducation et l'intention du gouvernement chilien de palier les inégalités par rapport à la qualité de l'éducation. Comme chaque établissement a l'autonomie de créer ses propres projets pédagogiques et de déterminer ses propres plans et programmes, le temps qui va être attribué à l'utilisation des TIC ou les contenus qui vont être traités vont dépendre de chaque école. Ainsi, l'auteur constate que les enseignants des établissements publics et ceux du privé subventionné ont moins de temps de planification car ils ont plus d'heure de travail en direct et plus d'étudiants.

Conclusions...

Depuis ces derniers années, l'État investit des sommes importantes dans la mise en place des technologies dans les établissements scolaires (laboratoires mobiles, tableaux numériques interactifs, logiciels éducatifs, etc) ; dans les lycées cette somme pour l'année 2010 a été de plus 13 millions de pesos [8]

L'auteur, en tant qu'enseignant des écoles publiques, reconnaît l'importance de l'utilisation des TIC et les avantages du Tableau Numérique Interactif (TNI) dans le développement des « habiletés cognitives des étudiants » et dans des disciplines telles que les mathématiques et les sciences quand « on comprend les codes de communication visuelle comme des éléments médiateurs didactiques [9] entre les contenus abstraits et les nouveaux contextes numériques iconographiques ».

En outre, il souligne que les enseignants manquent de formation en ce qui concerne le TNI. Ils ne reçoivent qu'une formation de base au niveau technique et ne parviennent donc pas à maîtriser cet outil, ne pouvant pas l'utiliser pour étudier le programme de manière plus efficace.

Ce problème se voit aggravé dans le cadre de l'enseignement publique car, comme on l'a mentionné précédemment, ces enseignants ne bénéficient pas d'un temps de planification et de préparation et ils ne peuvent donc pas inclure ce dispositif de manière adéquate dans leur enseignement.

L'auteur souligne l'importance d'un État qui soit à la fois garant de l'égalité des conditions d'éducation ainsi que régulateur des espaces nécessaires pour ce faire. Pour que cet État puisse exister, le statut des enseignants doit être amélioré.

Bibliographie indicative

- Cox, Cristian. (2005). *Políticas Educativas en El Cambio de Siglo*. Santiago de Chile : Editorial Universitaria.
- Cox, Cristián. (1997). La Reforma de la Educación Chilena : Contexto, Contenidos, Implementación. Estudios CIEPLAN, (45), 5-32.
- Cox, Cristián. (2003). Las políticas educacionales de Chile en las últimas dos décadas del Siglo XX. Consulté de http://www.lapetus.uchile.cl/lapetus/archivos/12399776211207141139Las_Politica_Educacionales%5B1%5D.pdf
- García Huidobro, J. E. (1999). *La reforma educacional chilena*. Editorial Popular.
- Laval, E., & Hinojosa, E. (2002). Chilean schools : The Enlaces Network. Consulté de http://www.techknowlogia.org/TKL_Articles/PDF/413.pdf
- Longo, T. (2001). La réforme éducative sous le régime de Pinochet : histoire d'une expérimentation néolibérale. Carrefours de l'éducation, 11(1), 104. doi:10.3917/cdle.011.0104.

[1] Enlaces a été implémenté en 1992 par le Ministère d'Éducation chilien. Pour plus d'information voir l'article « **Les TIC dans l'enseignement scolaire au Chili : un panorama** » sur le site du projet Adjectif. <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article122>

[2] Pour une information détaillée concernant la méthodologie utilisée, consulter le site d'Enlaces SIMCE-TIC : Niveles de logro.

<http://www.enlaces.cl/index.php?t=44&i=2&cc=1942&tm=2>

[3] Pour une information détaillée concernant les résultats, consulter le site d'Enlaces SIMCE-TIC : Resultados

<http://www.enlaces.cl/index.php?t=44&i=2&cc=1943&tm=2>

[4] Mouvement d'étudiants chiliens, entre le mois d'avril et juin 2006, baptisé comme « la révolution pingouin » initié par de lycéens. La revendication principale était l'abrogation de la « Loi Organique d'Enseignement » (LOCE) promulguée pendant la dictature militaire. Pour plus de renseignement concernant ces manifestations consulter l'article : ATLAGICH Fernando & ROZAS Carlos (2007), Chili. *La révolution des Pingouins, symptôme d'une crise néolibérale* sur

http://www.revuenouvelle.be/rvn_abstract.php3?id_article=564

[5] Mouvement d'étudiants chiliens qui a eu lieu pendant une grande partie de l'année 2011 et qui concernait les étudiants universitaires des établissements publics et qui s'est répandu aux lycéens (tant du privé que du public) et la population en général. La demande principale était l'abolition de la « Loi Générale d'Éducation » (LGE) (mise en place suite aux manifestations de 2006 et qui remplace la « Loi Organique d'Enseignement » (LOCE).

Pour plus d'information consulter l'article : DESTAL Maria, *Les étudiants se soulèvent contre les restes de l'ère Pinochet*, sur

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/08/10/chili-les-etudiants-se-soulevent-contre-les-restes-de-l-ere-pinochet_1558039_3222.html

[6] Desafíos al Sistema Educativo Chileno, Mineduc, OCDE, UNESCO, Santiago, enero 2010

<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001903/190330s.pdf>

[7] Il existe au Chili le système de « vouchers » où l'État donne une subvention aux écoles publiques ou privées selon le nombre d'étudiants et leur assiduité.

[8] 1 euro équivaut à 650 pesos approximativement.

[9] Munari, B (2008) Diseño y comunicación visual ; Contribución a una metodología didáctica. Rustica

titre documents joints



22 juin 2012

info document : PDF

289 ko